

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 7 juin 2024

N° 2024-257

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PESCINA, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE ADG Action Climatique et Transition Energétique N° 2024-257

Offre de concours matérielle de la DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique) pour l'agrandissement du bassin de rétention d'eaux pluviales de Sarcignan - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 14 mars 2018, le président de Bordeaux Métropole a sollicité le préfet de région et demandé l'engagement de l'étude de la transformation en voie d'entrecroisement de la bande d'arrêt d'urgence située entre les échangeurs 17 et 18 de la rocade de Bordeaux en sens extérieur, à même d'améliorer de manière significative les conditions de circulation de ce secteur.

À la suite de cette demande, des études techniques ont été réalisées par les services de l'Etat et ont permis de valider l'opportunité de créer une voie d'entrecroisement entre la seconde bretelle de l'échangeur 17 et la bretelle de sortie de l'échangeur 18. Le projet consiste à élargir ponctuellement d'environ 2m la bande d'arrêt d'urgence de la rocade sur environ 700m pour créer une voie de circulation reliant directement les bretelles d'insertion et de sortie.

Le projet de création de la voie d'entrecroisement sur la rocade extérieure entre les échangeurs 17 et 18 a été soumis à concertation au titre du code de l'urbanisme, entre le 4 janvier et le 3 février 2023. Le public s'est exprimé très majoritairement en faveur du projet. Bordeaux Métropole a fait part de son plein soutien au projet par courrier en date du 17 janvier 2023, rappelant qu'il s'inscrivait totalement dans les objectifs du schéma des mobilités approuvé par le conseil de métropole en septembre 2021. Il cofinance par ailleurs le projet à hauteur de 50%.

Actuellement, les eaux pluviales de cette section de la rocade ruissellent naturellement et gravitairement, et sont dirigées à volume égal vers les échangeurs 17 et 18. Ces deux zones de ruissellement, topographiquement indépendantes, constituent les bassins versants suivants :

- Le bassin versant routier n°1 (coté ouest) dirige les eaux vers l'Eau Bourde.
- Le bassin versant routier n°2 (coté est) dirige les eaux vers le bassin existant «
 Sarcignan » situé dans l'échangeur 18 sur la commune de Villenave d'Ornon. Ce
 bassin appartient à Bordeaux Métropole et est géré par la SABOM en sa qualité de
 délégataire du service public d'assainissement

La réalisation de cette voie d'entrecroisement requiert la mise aux normes de l'assainissement. Compte tenu de la présence à l'échangeur 17 d'un espace boisé classé,

sensible en termes de biodiversité, il n'est pas possible d'y créer un bassin d'assainissement routier. Ainsi, le projet de voie d'entrecroisement prévoit de diriger en totalité les eaux de chaussées vers l'échangeur 18, ce qui correspond à l'écoulement naturel des eaux pluviales selon les pentes des chaussées.

L'actuel bassin de Sarcignan est infiltrant, et n'est pas dimensionné pour recevoir ces eaux de chaussées supplémentaires. Par ailleurs, une étude environnementale a été menée au printemps 2022 et permis de caractériser la diversité écologique du secteur de l'échangeur 18, et d'identifier les enjeux de préservation de l'environnement. Il ressort de cette étude que le talus de la rocade présente un intérêt écologique plus marqué, et joue un rôle d'habitats et de relais important dans le déplacement des espèces du site. Compte tenu de ces enjeux, il a été privilégié d'agrandir le bassin de Sarcignan et de l'imperméabiliser pour traiter les eaux de chaussée, afin de retenir toute pollution accidentelle, de traiter la pollution chronique via un dispositif de décantation, et de réguler le débit rejeté dans le milieu naturel.

La DIRA a présenté à Bordeaux Métropole une offre de concours matérielle permettant d'agrandir le bassin de Sarcignan à ses frais. C'est l'objet de la présente délibération.

Le bassin reste propriété de Bordeaux Métropole et géré par la SABOM, mais une convention d'entretien sera conclue ultérieurement avec l'Etat pour définir les modalités de gestion de ce bassin.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'offre de concours matérielle déposée par la DIRA

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la DIRA souhaite apporter de manière volontaire une contribution matérielle et financière à l'agrandissement du bassin Sarcignan.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à accepter l'offre de concours du bassin Sarcignan et de signer la convention ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE